



Communiqué

Projet de loi de finances 2010

La CGPME salue les efforts budgétaires du gouvernement en direction des entreprises et ce malgré un taux d'endettement plus que préoccupant.

La reconduction du remboursement anticipé du crédit d'impôt recherche et la poursuite de la suppression de l'Impôt Forfaitaire Annuel (IFA) mesure portée depuis longtemps par la CGPME, s'inscrivent ainsi en faveur de l'augmentation de la compétitivité des entreprises. Elles généreront de la croissance et de l'emploi.

De même, il convient de se féliciter de la suppression de la taxe professionnelle, l'abattement à la base de 1 000 euros ainsi que le plafonnement de l'assiette taxable à 80% du chiffre d'affaires de la nouvelle contribution avantageant clairement les TPE/PME. Il conviendra cependant de s'assurer qu'aucune profession libérale, TPE ou PME ne soit défavorisée.

A l'inverse, l'instauration d'une taxe carbone pénalisera les PME, certains secteurs comme les transports routiers, pourtant en grande difficulté économique, se retrouvant noyés sous une avalanche de taxes.